



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2016-147

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Sous-Préfecture Parthenay

79-2016-12-16-001 - Arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine au 1er janvier 2017 (8 pages)

Page 3

Sous-Préfecture Parthenay

79-2016-12-16-001

Arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant
modification des statuts de la Communauté de communes
de Parthenay-Gâtine au 1er janvier 2017

*Arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de
communes de Parthenay-Gâtine au 1er janvier 2017*

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

SOUS-PREFECTURE DE PARTHENAY
Pôle développement local
et relations avec les collectivités territoriales
✉ Mme MOUFFLET Séverine

Arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant
modification des statuts de la Communauté de
communes de Parthenay-Gâtine
au 1^{er} janvier 2017

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20 ;
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON, en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-149-0002 en date du 29 mai 2013 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion des communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais, et du Pays Thénezéen et de l'extension à douze communes ;
- VU les arrêtés préfectoraux en date des 7 et 14 octobre 2013 constatant la représentativité du conseil communautaire ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2013 déterminant le nom du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion des communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais, et du Pays Thénezéen et de l'extension à douze communes ;
- VU l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 24 décembre 2013 relatif aux dispositions comptables et administratives consécutives à la création de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;
- VU l'arrêté préfectoral modificatif en date du 8 juillet 2014 constatant la représentativité au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2014 portant modification des statuts de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 juin 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 7 septembre 2016 portant délégation de signature à Mme Cécile ZAPLANA, Sous-Préfète de Parthenay ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine (siège social) ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 octobre 2016 par laquelle il définit l'intérêt communautaire, au 1^{er} janvier 2017, de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 octobre 2016 par laquelle il supprime, au 1^{er} janvier 2017, l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires « Développement économique » et « Aires d'accueil des gens du voyage » ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 octobre 2016 par laquelle il approuve le reclassement de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » au sein des compétences obligatoires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;
- VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

ADILLY	Le 2 décembre 2016	LA PEYRATTE	Le 28 novembre 2016
ALLONNE	Le 13 décembre 2016	POMPAIRE	Le 5 décembre 2016
AMAILLOUX	Le 8 décembre 2016	POUGNE-HERISSON	Le 21 novembre 2016
AUBIGNY	Le 7 novembre 2016	PRESSIGNY	Le 8 novembre 2016
AZAY-SUR-THOUET	Le 7 novembre 2016	REFFANNES	Le 28 novembre 2016

CHANTECORPS	Le 9 décembre 2016	LE RETAIL	Le 8 décembre 2016
LA CHAPELLE BERTRAND	Le 21 novembre 2016	SAINT-AUBIN LE CLOUD	le 1 ^{er} décembre 2016
CHATILLON-SUR-THOUET	Le 6 décembre 2016	SAINT-GERMAIN LONGUE CHAUME	DE Le 8 novembre 2016
COUTIERES	Le 30 novembre 2016	SAINT-GERMIER	Le 9 décembre 2016
DOUX	Le 15 novembre 2016	SAINT-MARTIN FOUILLOUX	DU Le 7 novembre 2016
FENERY	Le 29 novembre 2016	SAURAI	le 1 ^{er} décembre 2016
LA FERRIERE-EN- PARTHENAY	Le 16 novembre 2016	SECONDIGNY	Le 15 novembre 2016
FOMPERRON	Le 9 novembre 2016	LE TALLUD	Le 22 novembre 2016
LES FORGES	Le 5 décembre 2016	THENEZAY	Le 14 novembre 2016
GOURGE	Le 30 novembre 2016	VASLES	Le 17 novembre 2016
LAGEON	Le 23 novembre 2016	VAUSSEROUX	Le 15 novembre 2016
LHOUMOIS	Le 22 novembre 2016	VAUTEBIS	le 1 ^{er} décembre 2016
MENIGOUTE	Le 7 novembre 2016	VERNOUX-EN-GATINE	Le 17 novembre 2016
OROUX	Le 30 novembre 2016	VIENNAY	Le 21 novembre 2016
PARTHENAY	Le 17 novembre 2016		

par lesquelles ils approuvent le reclassement de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » au sein des compétences obligatoires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 octobre 2016 par laquelle il approuve la prise de compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » au sein des compétences obligatoires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

ADILLY	Le 2 décembre 2016	LA PEYRATTE	Le 28 novembre 2016
ALLONNE	Le 13 décembre 2016	POMPAIRE	Le 5 décembre 2016
AMAILLOUX	Le 8 décembre 2016	POUGNE-HERISSON	Le 21 novembre 2016
AUBIGNY	Le 7 novembre 2016	PRESSIGNY	Le 8 novembre 2016
AZAY-SUR-THOUET	Le 7 novembre 2016	REFFANNES	Le 28 novembre 2016
CHANTECORPS	Le 9 décembre 2016	LE RETAIL	Le 8 décembre 2016
LA CHAPELLE BERTRAND	Le 21 novembre 2016	SAINT-AUBIN LE CLOUD	le 1 ^{er} décembre 2016
CHATILLON-SUR-THOUET	Le 6 décembre 2016	SAINT-GERMAIN DE LONGUE CHAUME	Le 8 novembre 2016
COUTIERES	Le 30 novembre 2016	SAINT-GERMIER	Le 9 décembre 2016
DOUX	Le 15 novembre 2016	SAINT-MARTIN DU FOUILLOUX	Le 7 novembre 2016
FENERY	Le 29 novembre 2016	SAURAI	le 1 ^{er} décembre 2016
LA FERRIERE-EN-PARTHENAY	Le 16 novembre 2016	SECONDIGNY	Le 15 novembre 2016
FOMPERRON	Le 9 novembre 2016	LE TALLUD	Le 22 novembre 2016
LES FORGES	Le 5 décembre 2016	THENEZAY	Le 14 novembre 2016
GOURGE	Le 30 novembre 2016	VAUSSEROUX	Le 15 novembre 2016
LAGEON	Le 23 novembre 2016	VAUTEBIS	le 1 ^{er} décembre 2016
LHOUMOIS	Le 22 novembre 2016	VERNOUX-EN-GATINE	Le 17 novembre 2016
MENIGOUTE	Le 7 novembre 2016	VIENNAY	Le 21 novembre 2016
OROUX	Le 30 novembre 2016		
PARTHENAY	Le 17 novembre 2016		

par lesquelles ils approuvent la prise de compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » au sein des compétences obligatoires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

VU l'absence de délibération du conseil municipal de la commune de Vasles ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 octobre 2016 par laquelle il approuve le reclassement de la compétence « Aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire » au sein de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, et le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ainsi que le reclassement de la compétence « Création, aménagement et gestion des équipements et sites touristiques » au sein des compétences facultatives de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

ADILLY	Le 2 décembre 2016	LA PEYRATTE	Le 28 novembre 2016
ALLONNE	Le 13 décembre 2016	POMPAIRE	Le 5 décembre 2016
AMAILLOUX	Le 8 décembre 2016	POUGNE-HERISSON	Le 21 novembre 2016
AUBIGNY	Le 7 novembre 2016	PRESSIGNY	Le 8 novembre 2016
AZAY-SUR-THOUET	Le 7 novembre 2016	REFFANNES	Le 28 novembre 2016
CHANTECORPS	Le 9 décembre 2016	LE RETAIL	Le 8 décembre 2016
LA CHAPELLE BERTRAND	Le 21 novembre 2016	SAINTE-AUBIN LE CLOUD	le 1 ^{er} décembre 2016
CHATILLON-SUR-THOUET	Le 6 décembre 2016	SAINTE-GERMAIN DE LONGUE CHAUME	Le 8 novembre 2016
COUTIERES	Le 30 novembre 2016	SAINTE-GERMIER	Le 9 décembre 2016
DOUX	Le 15 novembre 2016	SAINTE-MARTIN DU FOUILLOUX	Le 7 novembre 2016
FENERY	Le 29 novembre 2016	SAURAS	le 1 ^{er} décembre 2016
LA FERRIERE-EN-PARTHENAY	Le 16 novembre 2016	SECONDIGNY	Le 15 novembre 2016
FOMPERRON	Le 9 novembre 2016	LE TALLUD	Le 22 novembre 2016
LES FORGES	Le 5 décembre 2016	THENEZAY	Le 14 novembre 2016
LAGEON	Le 23 novembre 2016	VAUSSEROUX	Le 15 novembre 2016
LHOUMOIS	Le 22 novembre 2016	VAUTEBIS	le 1 ^{er} décembre 2016
MENIGOUTE	Le 7 novembre 2016	VERNOUX-EN-GATINE	Le 17 novembre 2016
OROUX	Le 30 novembre 2016	VIENNAY	Le 21 novembre 2016
PARTHENAY	Le 17 novembre 2016		

par lesquelles ils approuvent le reclassement de la compétence « Aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire » au sein de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, et le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ainsi que le reclassement de la compétence « Création, aménagement et gestion des équipements et sites touristiques » au sein des compétences facultatives de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

VU la délibération du conseil municipal de GOURGE en date du 30 novembre 2016 par laquelle il refuse le reclassement de la compétence « Aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire » au sein de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, et le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ainsi que le reclassement de la compétence « Création, aménagement et gestion des équipements et sites touristiques » au sein des compétences facultatives de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

VU l'absence de délibération du conseil municipal de la commune de Vasles ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 octobre 2016 par laquelle il approuve le reclassement de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » au sein des compétences facultatives de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

ADILLY	Le 2 décembre 2016	LA PEYRATTE	Le 28 novembre 2016
ALLONNE	Le 13 décembre 2016	POMPAIRE	Le 5 décembre 2016
AMAILLOUX	Le 8 décembre 2016	POUGNE-HERISSON	Le 21 novembre 2016

AUBIGNY	Le 7 novembre 2016	PRESSIGNY	Le 8 novembre 2016
AZAY-SUR-THOUET	Le 7 novembre 2016	REFFANNES	Le 28 novembre 2016
CHANTECORPS	Le 9 décembre 2016	LE RETAIL	Le 8 décembre 2016
LA CHAPELLE BERTRAND	Le 21 novembre 2016	SAINT-AUBIN LE CLOUD	le 1 ^{er} décembre 2016
CHATILLON-SUR-THOUET	Le 6 décembre 2016	SAINT-GERMAIN DE LONGUE CHAUME	Le 8 novembre 2016
COUTIERES	Le 30 novembre 2016	SAINT-GERMIER	Le 9 décembre 2016
DOUX	Le 15 novembre 2016	SAINT-MARTIN DU FOUILLOUX	Le 7 novembre 2016
FENERY	Le 29 novembre 2016	SAURAI	le 1 ^{er} décembre 2016
LA FERRIERE-EN-PARTHENAY	Le 16 novembre 2016	SECONDIGNY	Le 15 novembre 2016
FOMPERRON	Le 9 novembre 2016	LE TALLUD	Le 22 novembre 2016
LES FORGES	Le 5 décembre 2016	THENEZAY	Le 14 novembre 2016
GOURGE	Le 30 novembre 2016	VAUSSEROUX	Le 15 novembre 2016
LAGEON	Le 23 novembre 2016	VAUTEBIS	le 1 ^{er} décembre 2016
LHOUMOIS	Le 22 novembre 2016	VERNOUX-EN-GATINE	Le 17 novembre 2016
MENIGOUTE	Le 7 novembre 2016	VIENNAY	Le 21 novembre 2016
OROUX	Le 30 novembre 2016		
PARTHENAY	Le 17 novembre 2016		

par lesquelles ils approuvent le reclassement de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » au sein des compétences facultatives de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

VU l'absence de délibération du conseil municipal de la commune de Vasles ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 octobre 2016 par laquelle il approuve les nouveaux statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

ADILLY	Le 2 décembre 2016	LA PEYRATTE	Le 28 novembre 2016
ALLONNE	Le 13 décembre 2016	POMPAIRE	Le 5 décembre 2016
AMAILLOUX	Le 8 décembre 2016	POUGNE-HERISSON	Le 21 novembre 2016
AUBIGNY	Le 7 novembre 2016	PRESSIGNY	Le 8 novembre 2016
AZAY-SUR-THOUET	Le 7 novembre 2016	REFFANNES	Le 28 novembre 2016
CHANTECORPS	Le 9 décembre 2016	LE RETAIL	Le 8 décembre 2016
LA CHAPELLE BERTRAND	Le 21 novembre 2016	SAINT-AUBIN LE CLOUD	le 1 ^{er} décembre 2016
CHATILLON-SUR-THOUET	Le 6 décembre 2016	SAINT-GERMAIN DE LONGUE CHAUME	Le 8 novembre 2016
COUTIERES	Le 30 novembre 2016	SAINT-GERMIER	Le 9 décembre 2016
DOUX	Le 15 novembre 2016	SAINT-MARTIN DU FOUILLOUX	Le 7 novembre 2016
FENERY	Le 29 novembre 2016	SAURAI	le 1 ^{er} décembre 2016
LA FERRIERE-EN-PARTHENAY	Le 16 novembre 2016	SECONDIGNY	Le 15 novembre 2016
FOMPERRON	Le 9 novembre 2016	LE TALLUD	Le 22 novembre 2016
LES FORGES	Le 5 décembre 2016	THENEZAY	Le 14 novembre 2016
GOURGE	Le 30 novembre 2016	VASLES	Le 17 novembre 2016
LAGEON	Le 23 novembre 2016	VAUSSEROUX	Le 15 novembre 2016
LHOUMOIS	Le 22 novembre 2016	VAUTEBIS	le 1 ^{er} décembre 2016
MENIGOUTE	Le 7 novembre 2016	VERNOUX-EN-GATINE	Le 17 novembre 2016
OROUX	Le 30 novembre 2016	VIENNAY	Le 21 novembre 2016
PARTHENAY	Le 17 novembre 2016		

par lesquelles ils approuvent les statuts modifiés de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

VU les statuts modifiés ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité requises par les articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales sont réunies ;

SUR PROPOSITION de Mme la Sous-Préfète de Parthenay ;

ARRETE

Article I : Il est procédé au retrait de l'article 9 de l'arrêté préfectoral constitutif en date du 29 mai 2013 modifié.

Article II : L'arrêté préfectoral constitutif du 29 mai 2013 modifié est rédigé ainsi qu'il suit :
(Les modifications figurent en gras)

« Article 1^{er}: Il est créé, à compter du 1^{er} janvier 2014 et pour une durée illimitée, un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre résultant de la fusion des communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais, et du Pays Thénezéen, et du rattachement de douze communes.

Cette création d'une nouvelle personne morale entraîne, par voie de conséquence et de façon concomitante :

- la dissolution des trois établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre fusionnés ;
- le retrait des communes de Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne-Hérissou, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny et Vernoux-en Gâtine de la Communauté de communes d'Espace Gâtine ;
- le retrait de la commune de Gourgé de la Communauté de communes du Val-du-Thouet.

Article 2 : L'établissement public issu de la fusion-extension relève de la catégorie juridique des communautés de communes et prend la dénomination de « Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ».

La communauté de communes regroupe les 39 communes suivantes :

Adilly	La Peyratte
Allonne	Pompaire
Amailloux	Pougne-Hérissou
Aubigny	Pressigny
Azay-sur-Thouet	Reffannes
Chantecorps	Le Retail
La Chapelle Bertrand	Saint-Aubin le Cloud
Châtillon-sur-Thouet	Saint-Germain de Longue Chaume
Coutières	Saint-Germier
Doux	Saint-Martin du Fouilloux
Fénéry	Saurais
La Ferrière-en-Parthenay	Secondigny
Fomperron	Le Tallud
Les Forges	Thénezay
Gourgé	Vasles
Lageon	Vausseroux
Lhoumois	Vautebis
Ménigoute	Vernoux-en-Gâtine
Oroux	Viennay
Parthenay	

Article 3 : Le siège de la communauté de communes est fixé à Parthenay (79200) – 2 rue de la Citadelle.

Article 4 : La « Communauté de communes de Parthenay-Gâtine » exerce l'ensemble des compétences détaillées ci-après :

1- COMPETENCES OBLIGATOIRES

La Communauté de communes exerce les compétences obligatoires suivantes :

1-1- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

1-2- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

1-3- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

1-4- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

2- COMPETENCES OPTIONNELLES

La Communauté de communes exerce les compétences optionnelles suivantes :

2-1- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

2-2- Protection et mise en valeur de l'environnement, et le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

- Conduite d'actions de sensibilisation en vue de sauvegarder l'environnement.
- Création, aménagement et gestion d'équipements et de sites environnementaux d'intérêt communautaire.
- Gestion des cours d'eau et des berges du Thouet et de la Sèvre Nantaise.
- Entretien et gestion des ouvrages hydrauliques du Thouet d'intérêt communautaire.
- Soutien financier et logistique à des actions d'associations d'intérêt communautaire en matière environnementale.
- **Aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire.**

2-3- Assainissement :

- Assainissement collectif : collecte et traitement des eaux usées.

2-4- Culture :

- Organisation du festival ludique international de Parthenay (FLIP) et développement d'actions de développement et de promotion du FLIP.
- Construction, entretien et **fonctionnement** d'équipements culturels d'intérêt communautaire.
- Mise en place et animation d'un réseau des bibliothèques.
- Soutien logistique à des actions et manifestations d'associations d'intérêt communautaire en matière culturelle, d'éducation artistique.
- Création d'une école supérieure des arts.

2-5- Sport :

- **En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire :** construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, dont la programmation, l'animation et la diffusion des différentes activités qui peuvent s'y développer.
- Soutien logistique et financier à des actions d'associations d'intérêt communautaire en matière sportive.
- Organisation, participation ou promotion d'évènements et d'animations sportives reconnus d'intérêt communautaire.

2-6- Affaires scolaires :

- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, hors cantines scolaires**
- Dépenses de fonctionnement des écoles primaires et maternelles publiques, hors cantines et transports scolaires, et celles relatives au contrat d'association des écoles privées.
- Soutien logistique et financier à des actions d'associations d'intérêt communautaire intervenant dans le domaine scolaire.

2-7- Action sociale d'intérêt communautaire

3- COMPETENCES FACULTATIVES

La Communauté de communes exerce les compétences facultatives suivantes :

3-1- Insertion :

- Participation au financement d'actions **associatives d'insertion par l'habitat** qui tendent à lutter contre les exclusions et à favoriser l'insertion sociale et économique des personnes défavorisées et des jeunes.

3-2- NTIC :

- Coordination et promotion de toutes actions favorisant l'apprentissage du numérique à travers les espaces publics numériques.
- Soutien logistique et financier et promotion d'activités FABLAB.
- Etudes et élaboration de projets informatiques visant à mettre à disposition des services en ligne.
- Projets E-administrations.
- Etablir et exploiter le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres.

3-3- Affaires périscolaires :

- Construction, entretien et gestion des accueils périscolaires.
- Organisation d'activités périscolaires : animations, initiations permettant la découverte de disciplines ou environnements nouveaux, l'expression corporelle ou culturelle des enfants et adolescents.
- Soutien logistique et financier aux associations intervenant dans le domaine périscolaire.

3-4- Equipements et actions de proximité :

- Construction, entretien ou gestion de la gendarmerie de Secondigny.
- Construction et gestion de la Maison de santé de Ménigoute.
- Installation et gestion d'équipements photovoltaïques sur le patrimoine communautaire (production et revente d'énergies renouvelables).

3-5- Création, aménagement et gestion des équipements et des sites touristiques suivant

- Vallée du Thouet, dont ses itinéraires cyclables (animation et valorisation confiées au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet) ;
- Site de Bois Pouvreau (restaurant, étang, aire de loisirs, circuits, voiries, parking) ;
- Hébergement de plein air de Bois Pouvreau à Ménigoute ;
- Hébergement de plein air du Bois Vert à Le Tallud.

3-6- Petite enfance, enfance, jeunesse :

- Construction, entretien, fonctionnement et gestion ou soutien des structures d'accueil collectif pour les 0-6 ans.
- Gestion des Relais d'Assistantes Maternelles.
- Soutien à la parentalité par l'accompagnement des familles et des professionnels de la petite enfance : actions, animations et structures en lien avec la parentalité, gestion du relais des parents.
- Construction, entretien, fonctionnement et gestion ou soutien des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.
- Soutien logistique et financier aux associations partenaires du Contrat Enfance Jeunesse, de la convention territoriale globale de services aux familles ou autres dispositifs partenariaux avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutuelle Sociale Agricole et la DDCSPP.
- Organisation, participation, soutien ou promotion d'évènements et d'animations en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité, et d'actions d'accompagnement d'initiative jeunes (salon de l'enfance). »

Article III : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral constitutif du 29 mai 2013 modifié demeurent inchangées.

Article IV : Les statuts sont annexés au présent arrêté.

Article V : La date d'effet du présent arrêté est fixée au 1er janvier 2017.

Article VI : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification ou de sa publication.

Article VII : Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay, M. le Président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, Mmes et MM. les Maires des communes intéressées et M. le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui leur sera notifié et sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Parthenay, le 16 décembre 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-Préfète de Parthenay,



Cécile ZAPLANA